

SENTIER DE DECOUVERTE de la RESERVE NATURELLE NATIONALE
de MONTENACH - PRECONISATIONS et BALISAGE

- Respectez le tracé des sentiers, n'utilisez pas de raccourci pour limiter le piétinement de la végétation et l'érosion.
- Pensez aux autres, à la sérénité de la nature, vous n'êtes pas les seuls à fréquenter les chemins.
- Apprenez à connaître et à respecter la faune et la flore, vous comprendrez ainsi pourquoi il convient de les préserver.
- Ne laissez ni la trace de votre passage, ni déchets. Emportez-les avec vous jusqu'à la prochaine poubelle.
- Ne faites pas de feu dans la nature (forêts et zones broussailleuses).
- Ne dégradez pas les clôtures, ne dérangez pas les animaux domestiques ou troupeaux.
- Tenez les chiens en laisse. Ils pourraient malencontreusement provoquer des dommages.
- Ne consommez pas l'eau des ruisseaux, sa limpidité apparente ne signifie pas qu'elle est potable.
- Renseignez nous en période de chasse auprès des communes. Certains itinéraires peuvent être dangereux.

Par ailleurs, dans le cadre spécifique de ce sentier situé au sein d'une Réserve Naturelle Nationale, la sauvegarde des animaux et des plantes menacés de disparition, mais plus encore le respect du milieu naturel qui leur permet de vivre, rend nécessaire l'observation de quelques règles, dont la plus importante est de ne pas quitter les sentiers balisés sans autorisation.

De plus, sont interdits

- La cueillette ou la destruction des végétaux (autrement qu'à des fins d'entretien de la réserve naturelle).
- Le dérangement ou la destruction des animaux (autrement que dans le cadre de l'exercice d'une chasse réglementée).
- Le camping.
- Le feu.
- Le dépôt d'ordures.
- L'introduction de chiens non tenus en laisse et autres animaux domestiques.
- La réalisation de tous travaux susceptibles de porter atteinte au milieu.
- La circulation de tout véhicule à moteur ou non (à l'exception de ceux utilisés pour la gestion du site ou à des fins de secours).

Le non-respect de ces consignes expose à des sanctions.